



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM, SBL, CUFF

Nr 6370

0010				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport : 23/160404/01				
Concerne : O contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : □ maison □ appartement □ autres :			******	
Demandeur: CELTIGROON SERAING				
Personne sur place :code EAN de l'installation :	2			
Personne sur place :	6-403	o CRI	Veck	
Date de visite : 04/07/16 Date d'émission : 04/07/16 Références clier	nt : /// C			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :				
Tension d'utilisation : A Protection générale du branchement :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	- Ionibic de circo	its terriiraux.		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	¥	Y		
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1	8	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	*	,		
Matériel électrique inxe ou a poste inxe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X			
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	.,		_	
	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Δ ΜΩ	OX			
Résistance de dispersion de la prise de terre : As		X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes :				
Voer Annexe	CAMPAINE NO NEEDS (RECONSTRUCTION PRESENT	MANUS CONTROLL OF SEC.	
		ACTION CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPE	CAN DESCRIPTION OF THE	
niceses a consistint a research to the contract of the contrac		et et en ere toenen ere ann ere ere	- 1000000000	
<u>Conclusion</u> :			RAP	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	e complémenta ature de l'acte d	ire est à exécuter de vente.	r par	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/A	

E273(fr)/0215 - V8

1/2

Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0567 23/16 0404	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
\square La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
\square Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câbre d'alimentation n'est pas autorisé aux enervoits suivants : # ## Australia Proposition Paper de l'autorisé aux enervoits suivants : ### ### ### #######################	
www.certigreen.be 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	